4 novembre 2003 **03.365**

Question Olivier Mauler

Université

Le Conseil d'Etat a pris la difficile et sage – à notre avis – décision de ne pas soumettre au Grand Conseil le projet de déplacement des sciences économiques à Lausanne.

Mais la question de l'avenir de l'Université n'est pas réglée pour autant!

La motion populaire de la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN), acceptée il y a quelques mois au Grand Conseil, est intitulée "Etude des moyens pour assurer à long terme le développement de l'Université de Neuchâtel". Elle demande notamment que le Conseil d'Etat élabore des moyens pour conserver et renforcer la place universitaire neuchâteloise.

Quand le Conseil d'Etat sera-t-il en mesure de répondre à cette motion et quelles réflexions ou études envisage-t-il de faire ou de commander pour ensuite baser ses décisions stratégiques?

Dans cette période où l'Université a de nombreux défis à relever et une sérieuse remise en question à mener (mise en place des accords de Bologne, vision stratégique à moyen et long termes, partenariat du Triangle azur et BENEFRI, etc.), ne faudrait-il pas accélérer la nomination d'un recteur qui imprime une direction claire?

En effet, la vacance du poste le plus important du dispositif opérationnel de l'Université ne favorise pas les décisions et la remise en question indispensable.

Merci par avance des réponses du Conseil d'Etat.